

"Capitale de l'Europe" dans L'écho de l'industrie (14 décembre 1957)

Légende: Le 14 décembre 1957, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), se penche sur la question du siège des institutions de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Euratom en mettant en lumière les avantages qu'offre la ville de Luxembourg.

Source: L'écho de l'industrie. 14.12.1957, n° 50; 35e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "Capitale de l'Europe", p. 1-2.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/capitale_de_l_europe_dans_l_echo_de_l_industrie_14_decebre_1957-fr-80e11fee-542d-46c6-950a-8ec4539d5b4b.html



Date de dernière mise à jour: 11/01/2016

Capitale de l'Europe ?

L'Europe unie n'est pas encore née qu'elle cherche déjà une capitale, ou plutôt un siège où elle puisse réunir ses nombreuses institutions administratives, parlementaires et judiciaires. Car c'est bien à la formule centraliste que la plupart de ceux qui ont une voix dans l'opinion publique européenne paraissent s'arrêter. Ainsi les «sages» qui viennent de se réunir se sont déclarés en faveur d'une centralisation en un même lieu des organisations, avec comme première étape un siège unique pour les trois communautés des Six, «tout en tenant compte du fait qu'il puisse devenir le siège d'autres institutions européennes».

Des arguments pertinents paraissent, en effet, militer en faveur d'une centralisation. Celle-ci pourrait, d'ailleurs, se limiter aux organes exécutifs, qui nécessitent les appareils administratifs les plus importants, les organes parlementaires et, surtout, les organes judiciaires pouvant sans inconvénient majeur se trouver en d'autres lieux. Il est à prévoir que les organes exécutifs, ayant à traiter différentes faces des mêmes problèmes, devront avoir entre eux des contacts permanents et que des membres de leur personnel devront se réunir à de brefs intervalles. Il serait, dès lors, illogique de placer entre ces organes des distances de plusieurs centaines de kilomètres. Seule la proximité géographique permettra cette collaboration étroite, cette coordination des efforts qui garantiront une conduite rationnelle des affaires européennes.

Mais quel sera le lieu dans la «petite Europe» où cette cité administrative, ce «Federal District» européen pourra s'établir?

On ne voudra pas, c'est certain, de la capitale d'un très grand pays, parce que les institutions risqueraient d'y subir des pressions politiques traduisant les intérêts particuliers de ce pays. Le président Robert Schuman a dit à ce sujet: «Il faudra, à mon sens, éviter d'installer les services européens dans une grande capitale, où ils se ressentiront des remous de la politique intérieure. Il leur faut un maximum de sérénité et d'impartialité.»

L'Italie, en raison de sa situation géographique quelque peu excentrique considérée du point de vue de la «petite Europe», n'entre guère en ligne de compte, quelles que soient les aspirations de Turin et de Milan et quels que soient les attraits climatiques et culturels de la péninsule méditerranéenne.

Strasbourg, siège du Parlement européen, semble rencontrer «à priori» les faveurs de la France et de l'Allemagne, qui reconnaissent à cette ville bilingue, située sur la rive du Rhin à la frontière commune, la valeur d'un symbole de la réconciliation franco-allemande. Mais il paraît que les parlementaires européens ont fait à Strasbourg des expériences plutôt décourageantes, qui font qu'ils se prononcent assez catégoriquement contre le projet de faire de cette ville le siège des institutions européennes. C'est ainsi que le sénateur Pierre Nothomb a écrit dans «La Libre Belgique»: «Une mentalité de sous-préfecture l'a fait boudier à ce destin (européen). Sa situation géographique, dont elle ne tire (ou dont elle ne tire pour elle) qu'un parti médiocre, est son seul atout. Je n'entends pas un membre du Conseil de l'Europe revenant de Strasbourg qui ne me dise sa déception, son désir de changer.»

Il reste dans la compétition, en fin de compte, deux villes qui ont des chances sérieuses en même temps que la volonté d'accueillir les institutions de l'Europe: Bruxelles et Luxembourg.

Nous ne sommes certainement pas insensibles aux avantages et aux charmes de la capitale belge, avec sa vie intellectuelle intense, ses monuments historiques impressionnants et ses récents efforts d'urbanisme, qui en ont fait une des villes les plus modernes du continent. Mais nous pensons que Luxembourg répond à tous les points de vue aux exigences qu'on peut formuler à l'égard de la future capitale européenne.

D'abord Luxembourg a, par rapport aux autres candidats, l'indéniable avantage de la situation acquise. Dès à présent la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier y est installée. Ses administrations et son personnel s'y sentent à l'aise; Luxembourg a fait pour le bien-être matériel des organes de la Communauté un effort qui est unanimement apprécié. Le départ de la CECA aurait, pour l'économie de notre capitale, des conséquences très pénibles.

Ce départ, d'ailleurs, ne sera pas possible sans l'unanimité des six pays. Il suffirait donc de l'opposition du

Luxembourg pour l'empêcher. Or, notre gouvernement n'a laissé aucun doute qu'il userait de son droit de veto pour s'opposer à une décision qui léserait nos intérêts. M. Joseph Bech n'a-t-il pas déclaré récemment, en public, que «le gouvernement luxembourgeois ne pourrait donner son accord, indispensable selon le traité, à un transfert de la CECA dans une autre ville de la Communauté»?

L'éventualité d'un départ de la CECA paraissant ainsi exclue, il est évident qu'une centralisation complète ne pourra se faire qu'à Luxembourg.

Luxembourg offre tous les avantages d'une situation centrale. Dans des articles qui ont paru dans une importante publication du Mouvement Européen (Conseil luxembourgeois)*), dont il faut féliciter les rédacteurs MM. Arthur Calteux et Fernand Hoffmann, M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et M. Antoine Wehenkel mettent en évidence la situation de notre capitale, qui constitue un véritable nœud de communications internationales, routières, ferroviaires et aériennes. Notre réseau routier est d'une qualité que d'autres pays peuvent nous envier. Luxembourg est à 225 km de Bonn, 222 km de Bruxelles, 389 km de La Haye, 379 km de Paris et à 1.393 km de Rome. Il a chaque jour 7 liaisons ferroviaires avec Paris, 10 avec Bruxelles, 7 avec Strasbourg, 5 avec Rome, 8 avec La Haye et 5 avec Bonn. Son aéroport dispose d'un équipement remarquable et est susceptible d'un tel développement que rien ne s'oppose à la multiplication des lignes qui reliait déjà le Grand-Duché à beaucoup d'autres pays; dès à présent notre réseau de communications internationales offre de grandes possibilités.

Comme aucun autre pays le Luxembourg remplit la condition essentielle d'absence d'ambitions politiques à l'échelle européenne. Toute pensée de sa part d'influencer des institutions supranationales ou internationales établies sur son sol se heurterait à l'impuissance résultant de son étendue et du nombre de ses habitants. Une longue neutralité statutaire lui a, d'ailleurs, fait prendre l'habitude d'une politique étrangère dégagée de toute tentation d'immixtion.

Le Luxembourg présente dans la composition de sa population, dans son orientation économique et culturelle un caractère cosmopolite qui peut être considéré comme une préfiguration de l'Europe de demain. Son bilinguisme est plus général et plus authentique que celui de n'importe quel autre pays.

Ce bilinguisme et ce caractère cosmopolite prédisposent, d'ailleurs, notre population à des connaissances linguistiques plus étendues et plus variées encore; il serait difficile de trouver en dehors des Etats anglo-saxons et de leurs colonies actuelles ou passées un pays où la connaissance de l'anglais fût plus répandue dans toutes les couches de la population que chez nous. La présence d'une nombreuse main-d'œuvre italienne et les relations de famille qui se sont créées avec des Italiens d'origine, fixés à demeure au Luxembourg, nous facilitent l'apprentissage de la langue italienne. Un effort sérieux devrait être entrepris pour généraliser également la connaissance du néerlandais; il ne manquerait pas d'être couronné de succès, et nos relations avec nos voisins et amis flamands et hollandais se trouveraient facilitées.

L'établissement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans la ville de Luxembourg a donné à celle-ci l'occasion de prouver sa vocation européenne. Dans un article de la publication que nous venons de citer M. Georg Streiter, du service de presse de la Haute Autorité, certifie les efforts qui ont été faits et ne cache pas son admiration pour la rapidité avec laquelle ont été libérés les locaux nécessaires. Il écrit :

«Mit praktischer Hilfe war man im Sommer 1952 schnell und sicher bei der Hand, als der «Schumanplan» — so heißen hier noch heute alle Einrichtungen der Kohle- und Stahlgemeinschaft — in die stille Residenzstadt einzog, die Fremde sonst nur als Touristen gern sieht. Binnen 24 Stunden wurde damals die Eisenbahndirektion für Monnets ersten Stab geräumt, und auch das neue Regierungsgebäude auf dem früheren Synagogenplatz, das ein paar Monate später fertig wurde, gab man her. Aber von dem allem wurde nach außen kein Aufheben gemacht. Luxemburg ist nun einmal eine «Hauptstadt ohne lauten Anspruch». Und doch hat es, in der Bewährung seiner nationalen Selbständigkeit und aus ihr herauswachsend, dem ersten Schritt zum europäischen Bunde mehr gegeben als nur materielle Hilfe. Lächelnder Realismus, der zwischen dem Gestern und dem Morgen immer wieder vorsichtig abwägt, ernste Bereitschaft, der Zukunft an seinem Teil zu dienen, — das ist kein schlechter Boden für einen Mittelpunkt

europäischer Bemühung.»

N'est-ce pas là un témoignage impartial et valable en faveur de la qualification de notre capitale comme siège de la Communauté Economique Européenne?

Jusqu'à présent le gouvernement luxembourgeois a témoigné dans la question d'une certaine réserve. L'opinion publique paraît, dans l'ensemble, favorable à la fixation des institutions à Luxembourg. Dans une résolution du 2 décembre 1957 le comité-directeur du Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen déclare ce qui suit:

«Il considère que pour des raisons d'efficacité pratique, politique et psychologique, la ville à choisir devra répondre à un certain nombre de conditions, notamment: situation centrale, au cœur des pays en voie d'union, possibilités optima de communications avec les pays membres, possibilité pratique d'installation rapide des services à créer, facilités linguistiques pour les fonctionnaires internationaux, climat européen parmi la population indigène, absence du risque d'emprise des instances nationales sur les institutions européennes.

«Il constate qu'au sein de l'Europe des Six, la Ville de Luxembourg répond le mieux à toutes ces exigences, par sa situation géographique centrale, les possibilités d'aménagement et de communications, le bilinguisme français-allemand réalisé pratiquement dans la population luxembourgeoise et l'esprit indéniablement européen de ses habitants. Les cinq années d'expérience de la CECA à Luxembourg ont d'ailleurs confirmé, en tous points, l'excellence du choix fait en 1952 par les six gouvernements.

«Le Mouvement constate que le Grand-Duché et la Ville de Luxembourg se sont déclarés prêts à recevoir les organes des nouvelles institutions et à procéder à la mise en œuvre de toutes les mesures d'ordre pratique qui peuvent s'imposer en cas d'installation des institutions en question à Luxembourg.

«Pour tous ces motifs le Mouvement Européen du Luxembourg, représentatif de l'ensemble de l'opinion publique luxembourgeoise, prie instamment les instances compétentes d'éviter que la question du choix du siège des institutions ne devienne l'enjeu de compétitions nationales et invite les gouvernements des six pays à confirmer la vocation européenne de la Ville de Luxembourg, déjà consacrée en 1952 par l'établissement dans ses murs de la première communauté supranationale européenne.»

Gardons tout notre espoir — en attendant d'être fixés sous peu...

*) Luxembourg, Ville Européenne, numéro spécial de «La Voix Fédéraliste», 146 pages.